



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique agricole: Finistere

Question écrite n° 35804

Texte de la question

M Charles Miossec attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'évolution du revenu agricole en 1987 alors que la commission des comptes de l'agriculture prévoit, pour cette année, une augmentation moyenne en francs constants par exploitation de 2,5 p 100 par rapport à 1986. Les exploitants agricoles du Finistère devront certainement faire face à une réduction sensible de leurs revenus. Faut-il rappeler les conséquences du gel sur la zone légumière en début d'année, les difficultés rencontrées par les producteurs de porcs, de lait et de viande bovine, et les dégâts provoqués par la violente tempête des 15 et 16 octobre dernier sur les cultures et les bâtiments. Aussi, lui rappelle-t-il la nécessité de soutenir une agriculture finistérienne durement touchée ces derniers mois, afin de lui permettre d'aborder dans des conditions correctes et à égalité de chance avec ses principaux concurrents le défi représenté par le Marché unique européen de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Annoncée par l'INSEE en novembre dernier, la hausse de 2,5 p 100 du revenu agricole en 1987 n'est qu'une première évaluation, encore tout à fait provisoire, qui sera précisée et détaillée par département au printemps prochain. Elle indique néanmoins que, malgré la baisse des prix de certains produits agricoles, la modération de l'évolution des coûts de production, la réduction des charges financières des exploitants et l'accroissement des subventions versées à l'agriculture auraient permis au revenu agricole de poursuivre son redressement. En effet, la baisse des prix des matières premières destinées à l'alimentation animale s'est repercutée, pour la deuxième année consécutive, sur les prix des aliments : ceux des aliments composés auraient reculé, en 1987, de 2,9 p 100, et notamment de 4,6 p 100 en Bretagne. Les mesures d'allègement des charges d'intérêts, prises notamment lors de la conférence annuelle de décembre 1986, ont permis une réduction sensible des intérêts versés par les agriculteurs en 1987. De même, la progression des subventions versées en 1987 ne résulte pas uniquement de l'indemnisation de la sécheresse de 1986, mais aussi de l'octroi de plusieurs aides spéciales au profit de l'élevage : aide nationale aux producteurs de bovins décidée fin 1986 en conférence annuelle, prise en charge partielle des cotisations sociales des petits producteurs de lait, prime communautaire spéciale aux éleveurs de gros bovins mâles, sans parler de la progression des aides à la cessation d'activité laitière. Ces aides sont destinées, en particulier, au renforcement de la compétitivité de l'agriculture française et ont été versées à des secteurs ayant connu des difficultés conjoncturelles importantes ces dernières années, afin de les aider à préparer l'échéance de 1992. Elles contribuent ainsi de manière importante à consolider le revenu agricole de votre département. Il est vrai que celui-ci aura été pénalisé par le gel du début de l'année 1987, qui a détruit une bonne part des légumes d'hiver, et que la tempête des 15 et 16 octobre dernier a provoqué des dégâts importants aux bâtiments d'exploitation et aux cultures. C'est pourquoi, de plus, le Gouvernement a pris des mesures spécifiques pour venir en aide aux agriculteurs non susceptibles d'être indemnisés par les assurances ou aux serristes, et pour compenser, jusqu'à hauteur de 800 francs par hectare, le sucout des récoltes de maïs.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35804

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 25 janvier 1988, page 308

Réponse publiée le : 14 mars 1988, page 1126